



LÉGATION DE SUISSE
EN BELGIQUE

BRUXELLES, le 11 avril 1949.
12, Rue Guimard

Référence: Notre J.10.01. R/W.
Votre

(Prière de rappeler notre référence dans la réponse)

SECRET - TRES URGENT.

Monsieur le Ministre,

Comme convenu, j'adresse la présente à vous personnellement, en l'absence de M. le Conseiller Fédéral Petit-pierre.

Me recevant ce matin à propos de la réélection éventuelle de la Suisse au Comité Ministériel de l'O.E.C.E., le Premier Ministre, en fin de conversation, m'a fait à titre secret, à destination de mon seul Gouvernement, la communication suivante:

Sur un récent appel de Léopold III, le Prince Régent Charles va se rendre incessamment en Suisse, pour une conférence avec son frère.

La rencontre aura lieu en toute discrétion entre le 25 et le 27 avril, à Berne, à la Légation de Belgique. On avait d'abord pensé avoir cette entrevue à Genève, à la résidence de la Princesse Marie-José, soeur du Roi, mais la préférence fut donnée à Berne parce que cela permettra au déplacement du Roi, qui quitte souvent Genève, de passer plus inaperçu que des allées et venues nombreuses à Genève même. Le Prince Régent devait en tout cas aller en Italie en mai, sa visite à Berne sera présentée comme une visite médicale faite, en passant, à son docteur.

Le Prince Régent sera rejoint à Berne, pour la conférence prévue, par M. P.H. Spaak, Premier Ministre, et par

Monsieur A. Z E H N D E R ,
Ministre Plénipotentiaire,
Chef de la Division des Affaires Politiques
du Département Politique Fédéral,
B e r n e .

le Ministre de la Justice, M. Moreau de Melen. M. Spaak y viendra du Tessin, où il se rend dès vendredi prochain, 15 avril, pour une brève cure de repos à la clinique San Rocco, près Lugano.

Il est superflu, évidemment, d'insister sur l'importance de la prochaine réunion de Berne, dont le caractère est souligné, non seulement par la présence du Premier Ministre, mais encore par celle du Ministre Moreau de Melen. Celui-ci n'est, en effet, pas seulement Ministre de la Justice, mais c'est encore et surtout ~~.....~~ sous l'égide de son Ministère que siège actuellement la commission chargée par le Régent, en exécution de la déclaration ministérielle du 30 novembre dernier, d'"émettre un avis motivé sur l'application des principes constitutionnels relatifs à l'exercice des prérogatives du Roi et aux rapports des grands pouvoirs constitutionnels entre eux".

Je ne sais pas au juste quelles assurances pourraient avoir été demandées par nos Autorités au Roi Léopold, lorsqu'il est venu en Suisse, relativement à l'abstention d'activité politique. J'ai pu lire il y a quelque temps dans la presse, à propos des nombreuses réceptions de délégations à Pregny, un rappel au devoir de discrétion du Roi comme hôte de la Suisse, avec une allusion à des engagements qui auraient été pris. Avec tous les ménagements et toute la discrétion possible, j'en ai fait, de mon côté, une très fugitive mention au Premier Ministre. M. Spaak a saisi la balle au bond et m'a dit alors que, justement, il me prévenait, me consultait même, pour être sûr qu'avec les extrêmes précautions prises, des inconvénients quelconques n'étaient pas à attendre. Il ajouta que sur le moment, vu les précautions, il n'y avait, sans doute, absolument rien à craindre, mais qu'avec le temps, toutes choses finissaient par s'apprendre et qu'il convenait donc de s'entendre à l'avance et d'éviter les malentendus.

Il me serait utile, dans ces circonstances,

- 3 -

d'être mis si possible en mesure de donner à Monsieur Spaak, jusqu'à jeudi prochain au plus tard, les apaisements nécessaires ou au contraire, si, contre attente, des inconvénients étaient aperçus, de le prévenir encore avant son départ.

En fin de conversation, M. Spaak a précisé que l'entrevue avait été retardée jusqu'à fin avril, pour ne pas le priver de ses vacances, parce qu'après l'entrevue, il n'aurait plus pu les prendre, - cela indique évidemment que des conséquences peut-être intéressantes sont anticipées.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.